



COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 17 MARS 2021 PROCES - VERBAL

DELEGUES PRESENTS (PRESENTIEL ET VISIO-CONFERENCE)

M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
Mme CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Jean-Luc DARQUEST	SIEPA du nord libournais
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Bernard GARRIGOU	Conseiller départemental
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental

DELEGUES REPRESENTES

M. Dominique FEDIEU <i>pouvoir donné à M. RENARD</i>	Conseillère métropolitaine
M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme MILLIER</i>	Conseiller métropolitain

DELEGUES ABSENTS ET EXCUSES

Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale
---------------------	----------------------------

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN PRESENTIEL)

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental
M. Henri DECROS	Payeur départemental
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO-CONFERENCE)

M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
M. Jean GRIMA	SIAEPA Cubzadais-Fronsadais
M. Eric GUIMON	Agence Eau Adour-Garonne
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO Carbon Blanc
Mme Clémentine MAUCORT	Bordeaux Métropole



Monsieur Renard ouvre la séance à 9h30.

Monsieur Gay est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (14 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.



1. Procès-verbal de la réunion du 24 février 2021

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats de l'étude prospective de la demande en eau potable

M. Renard laisse la parole à M. de Grissac pour une introduction puis M. Eisenbeis présente les résultats de cette étude avec un diaporama.

Au terme de cette présentation, M. Renard demande s'il y a des questions puis formule quelques observations : il salue l'intérêt de cette étude qui peut constituer une référence pour les différentes collectivités gestionnaires et distributrices de la ressource notamment dans le cadre du schéma départemental ; les données de cette étude constituent des moyens pour dépasser un certain fatalisme lié aux évolutions constatées; la dotation en matériels hydro-économiques pour réduire les consommations d'eau trouve sa limite, il faut éduquer et agir sur les comportements.

M. Grima demande si des comparaisons ont été faites avec d'autres régions françaises.

M. de Grissac répond que la pression des habitants sur la ressource est la plus faible en Gironde dans tout le grand sud-ouest. Une réflexion nationale sur la demande future avait été engagée en 2014, mais cette étude prospective est aujourd'hui unique en France.

M. Ghesquière juge cette étude très intéressante, elle permet de voir l'incidence du changement climatique sur la consommation d'eau et donc la nécessité de changer nos comportements ; concernant la consommation des ménages, il pose la question de savoir si une différence a été faite entre rural et urbain. Il souhaite aussi avoir la possibilité de lire l'intégralité de cette étude.

M. Eisenbeis précise que les pratiques sont identiques à l'échelle du département ; s'il y a des différences, elles sont liées à l'habitat.

A une observation de Mme Cassou-Schotte sur la qualité de l'eau, M. Renard précise que cette étude concerne les volumes.

Mme Cassou-Schotte trouve cette étude très instructive notamment en matière de comportements et suggère de travailler aussi sur l'usage de l'eau, par exemple dans l'agriculture.

M. de Grissac évoque l'étude en cours sur l'origine et les usages de l'eau dans les activités viti-vinicoles.

M. Renard rappelle celles s'intéressant aux centrales à béton et au secteur de l'hôtellerie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- prend acte des résultats et enseignements de l'étude prospective de la demande en eau potable ;
- demande que ces résultats soient portés à la connaissance des acteurs de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire pour une prise en compte dans leur réflexion et projets ;
- valide le principe d'une poursuite du travail pour l'élaboration d'outils opérationnels mobilisables par ces acteurs et notamment pour l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

3. Révision des autorisations de prélèvement des services d'eau potable

M. Renard laisse la parole à M. de Grissac pour une introduction puis M. Eisenbeis présente avec un diaporama cette nouvelle campagne de révision prévue par le SAGE Nappes profondes de Gironde (disposition 68 du SAGE) et demandée par la CLE.

M. de Grissac indique que la première campagne de révision menée à terme en 2012 avait permis de procéder à une première réduction des autorisations de prélèvement en excès.

M. Renard ajoute qu'il s'était en effet agit de caper les capacités de prélèvements.

M. Eisenbeis signale que cette campagne de révision, préalable à la mise en service du champ captant des landes du Médoc, a pour vocation de réduire l'écart encore trop important, pour chaque unité de gestion, entre le cumul des volumes autorisés et le volume maximum prélevable (VMPO).

M. Durand témoigne du cas de son SIAO qui dépasse ses autorisations, se demande quand l'eau de substitution lui sera délivré par Bordeaux Métropole et quelle réponse sera donnée à sa demande d'autorisation supplémentaire, puis évoque la réunion de la veille à Bonnetan.

M. Renard convient que cette révision intervient car certains objectifs ne sont pas encore atteints et certains projets ont des difficultés à se concrétiser ; il faut aussi intégrer le fait que le calendrier doit être décalé et que les services de l'Etat prennent en compte le contexte dans lequel intervient cette campagne de révision.

Mme Cassou-Schotte confirme qu'il est vrai que le projet de champ captant a pris du retard, qu'une résistance persiste sur le terrain de la part des élus locaux et que les subventions de l'Agence de l'eau sont conditionnées au respect du calendrier. La concertation publique va être retardée à septembre en raison des prochaines élections locales. Certains élus locaux sont par ailleurs nouveaux et il est nécessaire de les informer. De plus Mme la Préfète accompagne et soutient le contrat territorial de transition écologique qui inclut le projet de champ captant des landes du Médoc. Enfin elle dit faire le choix de l'optimisme.

M. Eisenbeis reprend la présentation avec les objectifs de cette nouvelle campagne de révision.

M. Renard observe que la méthode est adaptée et cohérente, l'acceptabilité de cette campagne par les territoires via l'arrêté unique départemental, passe par un point sur les marges d'amélioration de gestion déjà réalisées et leurs évolutions potentielles.

M. de Grissac précise que c'est l'Etat qui a la main sur cette démarche et la situation de chaque service sera prise en compte pour l'attribution des volumes.

M. Renard ajoute que le SMEGREG en tant que secrétariat technique de la CLE a des arguments à faire valoir dans ce contexte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte de la décision de la Commission locale de l'eau d'engager une nouvelle campagne de révision des autorisations de prélèvement, la juge pertinente, approuve la démarche et la méthode présentées.

Il considère que l'implication des services dans cette démarche doit être une priorité pour permettre un aboutissement de cette campagne dans les délais les plus courts possibles tout en procédant aux indispensables échanges avec tous les acteurs concernés.

4. Programme d'études 2021

M. Renard laisse la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport s'appuyant sur un diaporama.

M. de Grissac rappelle que le programme proposé est composé d'actions relevant des missions propres du SMEGREG, d'études et d'actions prévues par le SAGE Nappes profondes ou demandées par la CLE.

En matière de disponibilités budgétaires pour la mise en œuvre de ce programme et en réponse à M. Saubusse, il est précisé que les « réserves » sont engagées.

M. Renard précise qu'au budget du SMEGREG seules sont inscrites les recettes notifiées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide le projet de programme 2021 qui lui a été présenté et autorise le Président à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

5. Taux de contribution des membres au budget 2021

M. Renard laisse la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport s'appuyant sur un diaporama.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical arrête les taux de contribution des membres du SMEGREG au budget 2021 de l'établissement aux valeurs présentées.

6. Budget primitif 2021 et contributions des membres

La parole est donnée à Mme Bégué pour présentation du rapport.

Le projet de budget primitif présenté est construit sur l'hypothèse d'un cumul des contributions des membres de 525 000 €, des simulations pouvant être opérées pour modifier ce cumul.

Mme Bégué présente les grandes masses du projet de budget primitif ; les résultats de l'exercice 2020, approuvés par M. le Payeur départemental, sont repris de façon anticipée dans le cadre de ce budget qui s'équilibre à la somme de 1 779 720 €.

Mme Cassou-Schotte demande s'il est possible de comparer d'une année à l'autre.

M. Renard rappelle que les recettes sont constituées uniquement par des financements acquis, les ajustements interviennent en cours d'année en fonction des aides accordées par l'Agence de l'Eau.

M. de Grissac ajoute que le montant total annuel des contributions est constant.

M. Renard reformule la question de Mme Cassou-Schotte : elle porte sur l'exécution budgétaire.

Mme Bégué apporte des précisions sur l'exécution budgétaire de 2020 et indique que le budget primitif du SMEGREG est chaque année de l'ordre de 1 500 000 € quand il y a reprise du résultat de l'exercice précédent.

Mme Cassou-Schotte remercie pour ces précisions et indique que ce qui l'intéresse est l'évolution de budget primitif à budget primitif et non le budget réalisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- valide le principe d'un vote par chapitre du budget primitif et les calculs des contributions des membres ;
- arrête le montant cumulé des participations des membres à 525 000 € ;
- adopte le projet de budget 2021 qui lui a été présenté ;
- autorise le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses et à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

7. Questions diverses

Il n'y avait pas de question inscrite à l'ordre du jour mais M. de Grissac propose une présentation rapide des résultats des recherches en eau réalisées sur le territoire du syndicat de Bassanne-Dropt-Garonne.

M. Renard remercie l'équipe du SMEGREG pour le travail réalisé sur le terrain auprès des élus des collectivités adhérentes ou non et laisse la parole à M. Lafficher pour la présentation.

M. Gay remercie le travail du SMEGREG et donne quelques précisions sur cette opération.

M. Renard évoque l'approche différenciée par territoire en matière de VMPO.



L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. Renard clôt la séance à 11h50.

Fait à Bordeaux, le 26 mai 2021

Le secrétaire de séance

Gérard GAY